



الوكالة الوطنية  
للتحكم في الطاقة  
ANME

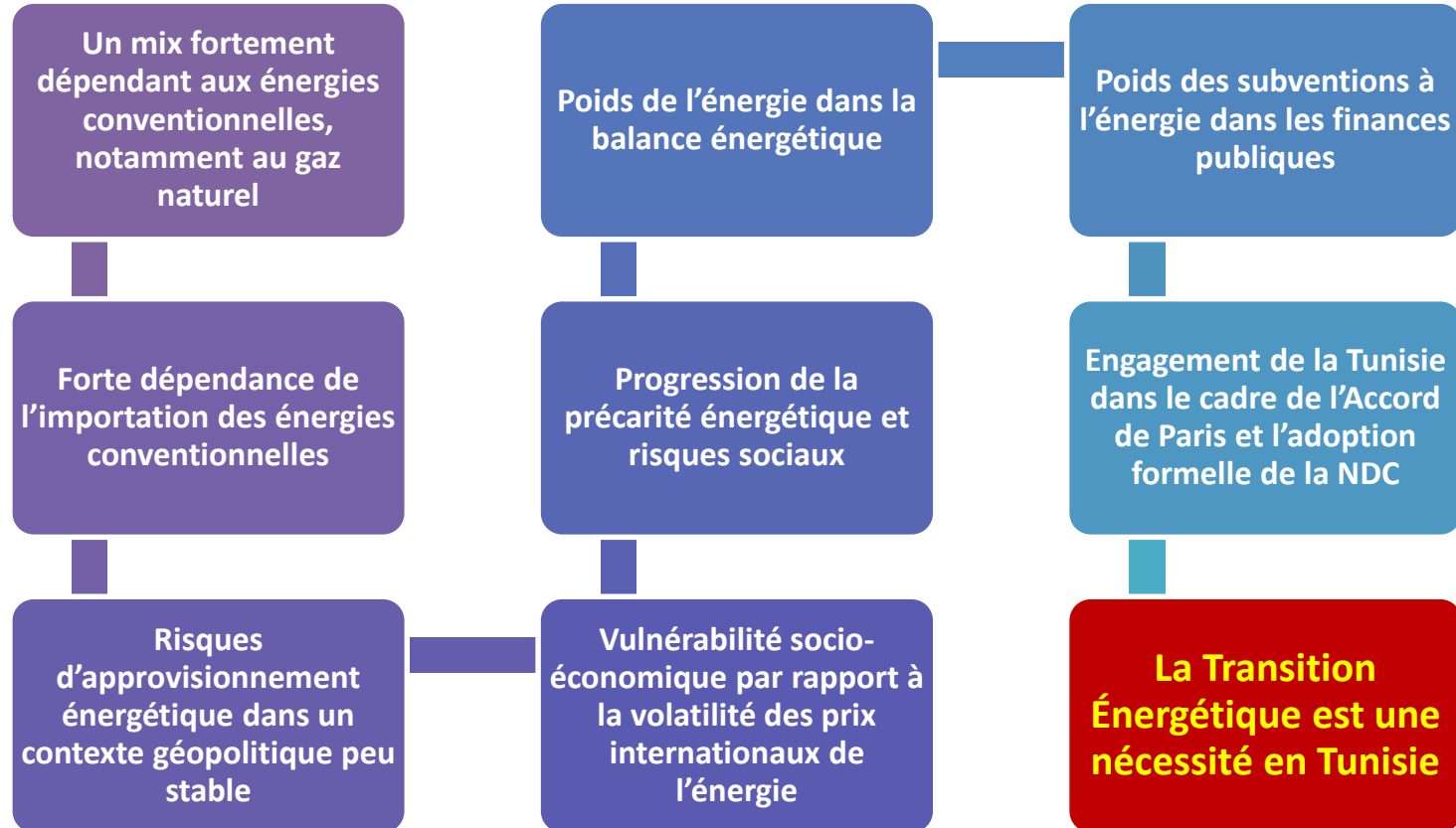
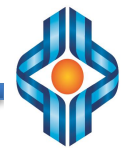
# Fonds de Transition Energétique : Instruments financiers, critères d'éligibilité et fonctionnement

---

*Abdessalem EL KHAZEN*

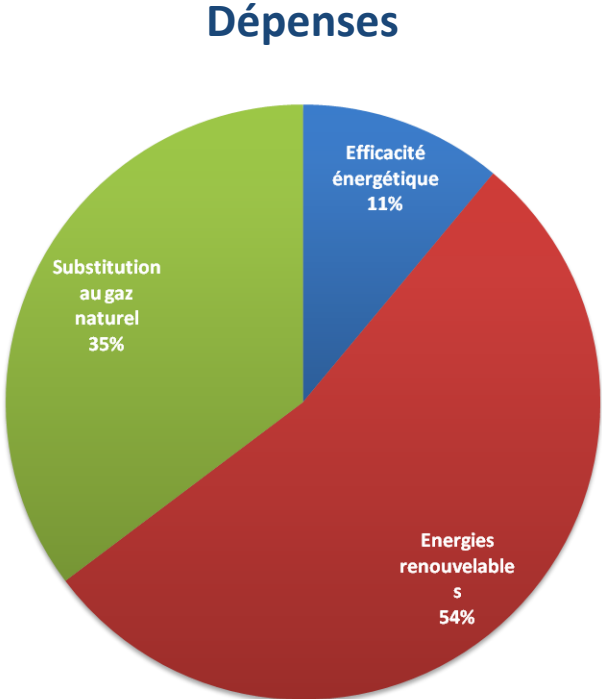
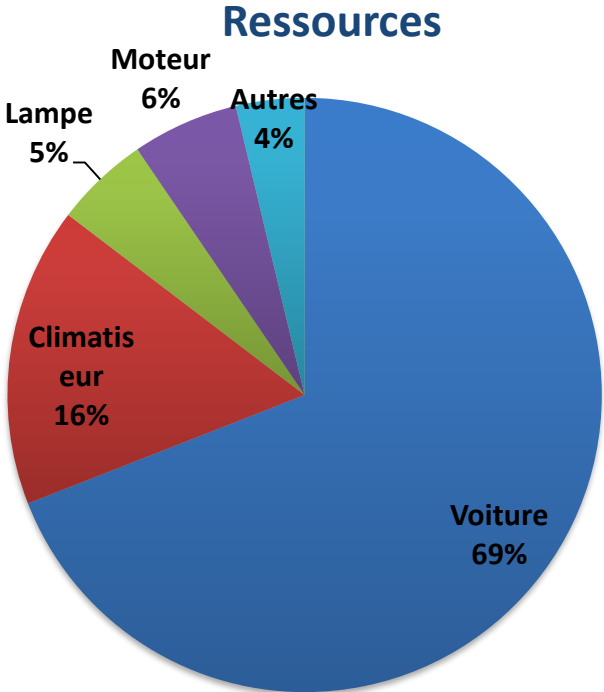
Directeur des Energies Renouvelables \_ ANME

Tunis, le 05/09/2017





## Ressources et dépenses du FTE (2006-2016) Millions de DT



## Le FTE, un instrument fondamental de la politique de transition énergétique

### Forces

#### Toute la politique de maîtrise de l'énergie est structurée autour du FTE

- Intervention du FTE (2006-2015): 177 MDT
- Investissement total mobilisé (2006-2015): 1300 MDT
- Economie d'énergie cumulée : environ 2,7 Mtep

#### Le FTE est très rentable pour la collectivité et pour l'État

- Effet de levier pour l'Etat (2006-2011): 3
- Effet de levier pour la collectivité (2006-2011): 9

## Le FTE, un instrument fondamental de la politique de transition énergétique

### Faiblesses

Limitation des  
modes  
d'intervention

- Certaines activités ont besoin d'autres modes de soutien
- Limitation de l'éligibilité à un nombre réduit de mesures

Faible efficacité  
d'intervention

- Délais de déblocage des aides
- Certaines aides ont un faible effet

Ressources limitées  
du FTE

FTE dans sa  
forme  
actuelle, peu  
adapté à la  
vision  
Tunisienne de  
Transition  
Énergétique

## Une logique économique de l'éligibilité des mesures aux différents modes de soutien du FTE

### Subvention

- Mesures rentables pour l'Etat, mais peu rentables pour le consommateur : partage des gains entre l'Etat et le consommateur pour établir une situation gagnant – gagnant
- Technologie mature et à fort potentiel en Tunisie, mais marché encore imparfait

### Crédit

- Population présentant des difficultés d'accès au crédit
- Technologies nouvelles pour lesquelles les banques sont encore réticentes par méconnaissance et difficultés d'appréciation des risques

### Fonds d'investissement

- Population cible à faible capacité de fonds propres, mais avec de fortes compétences dans le domaine
- Mesures capitalistiques
- Projet érigé en société indépendante



## Diversification des modes d'intervention, pouvant combiner

- Subvention
- Crédits concessionnels
- Prise de participation au capital

## Élargissement de l'éligibilité des mesures

- Introduction des nouvelles actions prévues dans le cadre du plan d'action de maîtrise de l'énergie 2016-2020

## Modes de soutien optimisés et adaptés aux différents types de mesures

- Selon la technologie
- Selon la population cible

## Renforcement des ressources du FTE

- Mise en application de la taxe spécifique sur la consommation d'énergie
- Financement par la coopération internationale (financement climat, etc.)

## Une bonne intégration dans les instruments de financement existants

### Maximiser l'effet de levier du FTE, pour travailler en synergie avec les instruments financiers existants

- Les banques pour le crédit
- Les SICAR pour la fonction fonds d'investissement

### Modes de soutien optimisés et adaptés aux différents types de mesures

- Un minimum de Fonds Propres du porteur du projet est exigé afin de s'assurer de son engagement et son appropriation du projet
- Un concours minimum d'une banque partenaire du FTE est exigé
- Le taux d'intérêt sur les ressources du FTE est faible pour réduire le taux de sortie final du crédit
- La subvention rentre dans le bouclage du schéma de financement
- Les banques et les SICAR partenaires sont rémunérées par une commission de gestion à définir et qui sera prise sur le FTE



Groupe de mesures éligibles	Type d'intervention du FTE
Actions de maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none"><li>• Investissement immatériel</li><li>• Investissement matériel général</li><li>• Investissement matériel spécifique</li></ul>	Prime + crédit
Projets de maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'entreprise</li><li>• Extension énergétique d'entreprise</li></ul>	Prime + crédit + Fonds d'investissements
Programmes nationaux de maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none"><li>• Programmes réalisés par l'Etat ou les collectivités locales</li></ul>	Intervention personnalisée

## Actions de maîtrise de l'énergie : **Investissement immatériel**

Investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
Audit énergétique, Audit énergétique sur plan, Consultation préalable	70%	30 kDT	-
Etudes de faisabilité	70%	30 kDT	-
Accompagnement et assistance technique	70%	70 kDT	-
Etudes territoriales réalisées par les collectivités locales	70%	200 kDT	-
Autres investissements immatériels	70%	70 kDT	-

## Actions de maîtrise de l'énergie : **Investissement matériel**

Investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
Projet de démonstration	50%	100 kDT	200 kDT
Système de gestion de l'énergie	40%	100 kDT	80 kDT
Construction, extension & rénovation énergétique des bâtiments	30%	200 kDT	400 kDT
Production du froid à partir du gaz naturel	30%	100 kDT	200 kDT
Stockage du froid	30%	100 kDT	200 kDT
Production du biogaz	30%	50 kDT	100 kDT
Station de diagnostic moteur	20%	6 kDT	-

## Actions de maîtrise de l'énergie : **Investissement matériel**

investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
PROMO-ISOL: Isolation des toitures de logements existants		8 DT/m2	2,4 kDT
PROMO-ISOL: Isolation des toitures de logements en cours de construction		6 DT/m2	2,4 kDT
PROSOL: CES Individuel (stockage < 300 litres et capteur 1- 3 m2)		200 DT/syst	-
PROSOL: CES Individuel (stockage > 300 litres et capteur 4- 7 m2)		400 DT/syst	-
PROSOL: CES collectif	30%	250 DT/m2	-

## Actions de maîtrise de l'énergie : **Investissement matériel**

investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
PROSOL-ELEC Résidentiel		1,2-1,5 kDT/KWc (3 kDT/projet)	-
PROSOL-ELEC Non Résidentiel		1,2-1,5 kDT/KWc (5 kDT/projet)	-
Énergies renouvelables non connectées au réseau		1 à 6 kDT/KW (50 kDT/projet)	100 kDT
Autres investissements matériels	20%	200 kDT	-



## Projets maîtrise de l'énergie : **Création & extension d'entreprise**

	<b>Création</b>	<b>Extension</b>
Plafond d'investissements éligibles	4 MDT	3 MDT
Part minimale de l'autofinancement dans l'investissement	40% (y compris la prime et la dotation ou participation)	30% (y compris la prime et la dotation ou participation)
Fonds d'investissements (dotation remboursable)	60% du capital avec un apport propre minimal de 20% du capital	
Fonds d'investissements (Participation au capital)	60% du capital avec un apport propre minimal de 10% du capital et une participation SICAR de 10%	
Prime aux investissements matériels	10% (200 kDT)	
Prime aux investissements immatériels	Mêmes primes que les actions de ME	
Crédit	-	35% (plafond 600 kDT cogénération & ER et 350 kDT autres projets ne dépassant pas 1 MDT)



## Programmes Nationaux : **programmes dans le pipe!**

1

Remplacement de 4 millions de lampes à incandescence par des lampes à Led au profit des ménages bénéficiant du taux de subvention de l'électricité le plus important

2

Remplacement de 400.000 anciens réfrigérateurs par des réfrigérateurs performants

3

Remplacement de 300.000 points d'éclairage public par des appareils d'éclairage à LED

4

Substitution de l'énergie par le GN dans le secteur résidentiel

5

Programmes annuels de communication

6

Remplacement de anciens téléviseurs

7

Remplacement de anciens climatiseurs individuels

## Dispositions transversales

**Le crédit est octroyé avec un taux d'intérêt de 5% pour une durée de remboursement maximale de 7 ans et un délai de grâce de 2 ans**

**Pour les actions de ME, le crédit n'est octroyé qu'avec le concours d'un crédit bancaire où le montant total du crédit ne doit pas dépasser 50% du coût de l'action**

**La cession au profit des bénéficiaires de la participation supportée par le FTE se fait à sa valeur nominale ajoutée d'un taux d'intérêt annuel de 3% et ceci, pour une durée maximale de 12 ans**

**Le remboursement de la dotation se fait sur une période de 12 ans dont une durée de grâce de 5 ans à un taux d'intérêt de 3%.**





## Résultats du plan d'action 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Investissement (MDT)</b>	242	393	432	511	554	2133
<b>Potentiel d'économie d'énergie (ktep)</b>	122	295	473	642	813	2345

## Intervention du FTE 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Besoin en subvention	45	79	94	99	116	433
Besoin en crédit	11	25	36	60	74	205
Besoin en fonds d'investissement	6	13	14	15	15	63
Remboursement			-3	-8	-16	-27
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>117</b>	<b>141</b>	<b>166</b>	<b>189</b>	<b>674</b>

**Investissement total : 2133 Millions de DT**

**Economie d'énergie primaire:**

- Cumulée 2017-2021: **2,3 Millions de tep**
- Cumulée sur la durée de vie des actions : **10 Millions de tep**

**Effet de levier**

	Etat		Collectivité nationale	
	60\$/bbl	80\$/bbl	60\$/bbl	80\$/bbl
2017-2021	1	1,9	4,1	5,1
Sur durée de vie	4,3	8,2	17,9	21,8

## **La restructuration du FTE pourrait apporter les avantages suivants au PST :**

- Dotation remboursables au projets d'autoproduction de moins de 2 MDT
- Petites installation PV raccordée au réseau BT (subvention)
- Subvention des installation ER dans le secteur agricole
- Subvention des actions immatérielles
- Subvention des études de faisabilité



AGENCE NATIONALE POUR  
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
A N M E

Un engagement durable et renouvelable

---

Email: [elkhazen@anme.nat.tn](mailto:elkhazen@anme.nat.tn)

Site Web: [www.anme.nat.tn](http://www.anme.nat.tn); [www.energymines.gov.tn](http://www.energymines.gov.tn)

Tél.: +216 71 906 900